

Ministry of Education

Capital Policy and Programs Branch
19th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques et des
programmes d'immobilisations
19^e étage, Édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2



2016: SB32

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Surintendantes et surintendants des affaires

EXPÉDITEUR : Grant Osborn
Directeur
Direction des politiques et des programmes
d'immobilisations

DATE: Le 12 octobre 2016

OBJET : **Publication de la version mise à jour du Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations et des renseignements sur le financement à long terme de la dette d'immobilisation non financée de matière permanente supportée par le ministère**

La présente note de service contient des renseignements sur la version la plus récente du Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI), un rappel du processus d'approbation et vous informe sur les dates proposées et les exigences relatives aux demandes de financement afin que les conseils scolaires fassent la transition vers le financement à long terme des projets d'immobilisations par l'intermédiaire de l'Office ontarien de financement (OOF).

1. Points saillants :

MAPI

La version mise à jour du MAPI par conseil scolaire comprenant les activités en immobilisations de chaque conseil au 31 août 2016 est désormais disponible dans le SIFE.

Le MAPI dûment rempli doit être renvoyé au ministère au plus tard le 30 novembre 2015.

Financement à long terme de l'OOF

Les formulaires de demande de financement à long terme sont inclus dans le MAPI et doivent être remis le 30 novembre 2016. L'OOF versera les fonds aux conseils scolaires le 14 mars 2017.

L'émission du financement de l'OOF de mars 2017 sera la dernière occasion pour les conseils de demander le financement à long terme de l'OOF.

Montants des allocations non utilisés des financements Nouvelles Places Élèves et Lieux Propices à l'Apprentissage

Dans l'année scolaire 2016-2017 le ministère cessera les financements des programmes Nouvelles Places Élèves aux fins de croissance (NPÉ) et l'initiative Lieux propices à l'apprentissage (LPA). En conséquence, le ministère va finaliser les allocations NPÉ et LPA non utilisés et les convertiront en subventions d'immobilisations.

Rappel de l'approbation de procéder

A compter du 1^{er} octobre 2014 les conseils sont tenus de remplir le formulaire de demande d'approbation

2. Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI)

Le MAPI est un outil financier et de planification utilisé dans des buts divers, notamment : assurer le suivi des projets d'immobilisations, évaluer la situation financière actuelle des conseils en matière d'immobilisations et déterminer les incidences financières de tout nouveau projet d'immobilisations.

Le MAPI peut être téléchargé dans le SIFE 2.0 en suivant les étapes suivantes :

- 1) Se connecter au système de planification
- 2) Sélectionner « Explorer » dans la barre de navigation
- 3) Sélectionner le fichier « documents à l'appui », puis le dossier du conseil
- 4) Sélectionner et ouvrir le fichier MAPI pour procéder au téléchargement

Les activités d'investissements en immobilisations les plus récentes d'un conseil, y compris les approbations octroyées jusqu'au 31 août 2016, ont été reportées dans le MAPI. Les conseils doivent mettre à jour les feuilles de travail suivantes dans le modèle pour refléter leurs états financiers de 2015-2016 :

- Sommaire - Messages d'erreur et Approbation de la soumission;
- Situation financière des immobilisations;
- Réfection des écoles;
- Produits d'aliénation, site d'école et site administratif;
- Projet – Actif;
- Matrice des débetures : S'assurer que les débetures émises en 2015-2016

pour les projets associés ont été correctement saisies conformément au document de l'OOF; et

- Demandes de financement auprès de l'OOF (le cas échéant).

Le mode d'emploi actualisé du MAPI est disponible dans la zone Direction des programmes d'immobilisations sur le site web [FAAB](#). Le mode d'emploi comprend des instructions détaillées pour remplir le MAPI dans le cadre des procédures de fin d'exercice.

Pour toute question concernant le MAPI, veuillez communiquer avec votre analyste des immobilisations ou votre analyste financier, selon le sujet :

Pour les questions concernant	Contactez
Approbation du MAPI	Analyste des immobilisations ou Analyste financier
Situation financière des immobilisations	Analyste financier
Réfection des écoles	Analyste financier
Produits d'aliénation	Analyste financier
Projet – Maître / Projet – Actif	Analyste des immobilisations
Matrice des débentures	Analyste des immobilisations
Demandes de financement auprès de l'OOF (1 et 2)	Diamond Tsui
Formulaire de demande d'approbation	Analyste des immobilisations

Les coordonnées des analystes des immobilisations et des analystes financiers sont disponibles sur le site web [FAAB](#). Il est recommandé aux conseils de visiter la section Pour nous joindre du site pour toute mise à jour sur les changements dans les analystes des immobilisations ou les analystes financiers.

Voici la convention d'appellation des fichiers du MAPI pour la soumission en fin d'exercice : *XX CAPTV6 FIN Board Name.xls (XX est le numéro du conseil)*

Le MAPI doit être envoyé avant le 30 **novembre 2016**. Veuillez le transmettre à : financials.edu@ontario.ca

3. Financement à long terme pour mars 2017

Le cas échéant, les conseils doivent demander des arrangements financiers à long terme par l'entremise de l'Office ontarien de financement (OOF). Les programmes d'immobilisations admissibles à des arrangements financiers à long terme par l'entremise de l'OOF sont l'initiative Lieux propices à l'apprentissage (LPA) et d'autres projets d'immobilisations financés par le Ministère (p. ex., Subvention pour les nouvelles

places, Plan de réduction de l'effectif des classes au primaire, coûts de réparation prohibitifs, Écoles des quartiers à forte croissance, Programme d'immobilisations prioritaires (2008), programme Meilleur départ, financements relatifs aux immobilisations à hauteur de 120 millions de dollars, programme de redressement transitoire des immobilisations pour les conseils scolaires de langue française). Le financement est plafonné à l'allocation maximale ministérielle. Une fois le financement à long terme établi, le Ministère remboursera aux conseils les coûts réels engagés au titre du capital et des intérêts associés au financement à long terme.

Pour le financement à long terme du 14 mars 2017, le montant du capital admissible au financement devrait refléter la valeur des travaux entrepris **avant le 31 août 2016**. Tous les projets d'immobilisations quasiment terminés (à 95 %) au 31 août 2016, et inscrits dans le MAPI du conseil en tant que dette non financée en permanence par le Ministère, sont admissibles au financement de l'OOF.

Les conseils qui ont encore des réserves disponibles au titre de la Subvention pour les installations destinées aux élèves devront consacrer ces fonds au titre de l'initiative LPA-Réfection ou d'autres projets admissibles à un financement de l'OOF, avant de recevoir le financement de l'OOF. Si votre conseil est dans ce cas, vous devez indiquer sur le formulaire de demande de l'OOF (partie 1) comment ces réserves seront utilisées; sinon, le Ministère calculera le redressement nécessaire et communiquera le montant final admissible au financement à long terme.

Les formulaires de demande de financement à long terme de l'OOF sont disponibles dans le MAPI. Veuillez consulter le mode d'emploi du MAPI pour avoir des renseignements détaillés sur la façon de remplir les formulaires de demande de l'OOF.

4. Calendrier du financement à long terme de l'OOF

Voici le calendrier prévu pour la transition entre le financement à court terme et le nouveau financement à long terme à compter du 14 mars 2017. Il est important que les conseils scolaires fournissent les renseignements aux échéances requises. La priorité immédiate, tel qu'il est indiqué ci-dessous, est que les conseils scolaires confirment la valeur des projets d'immobilisations quasiment terminés afin que l'OOF puisse commencer à prendre des dispositions pour assurer le financement à long terme. Ces montants doivent correspondre à ceux figurant dans les états financiers de 2015-2016 et sur la feuille de travail « Projet – Actif » du MAPI.

Date	Information
30 novembre 2016	Tous les conseils scolaires doivent transmettre les renseignements par l'intermédiaire du MAPI, sur le « <i>formulaire de demande de financement auprès de l'OOF (partie 1) et (partie 2)</i> ».
7 février 2017	L'OOF enverra à chaque conseil scolaire des dossiers d'entente de prêt personnalisés et remplis à l'avance.

Date	Information
Du 8 février 2017 au 7 mars 2017	Les conseils scolaires doivent adopter les règlements administratifs nécessaires, revoir et vérifier l'entente de prêt et d'autres documents, puis signer tous les dossiers d'entente de prêt et les retourner à l'OOF. Les coordonnées des personnes-ressources de l'OOF seront fournies lors de l'envoi des documents. <i>Veillez vous assurer que les approbations d'emprunt à long terme figurent à l'ordre du jour des réunions du conseil.</i>
14 mars 2017	L'OOF verse les fonds aux conseils scolaires.

Pour obtenir des explications supplémentaires sur les exigences relatives aux demandes de financement ou les formulaires de demande de l'OOF dans le MAPI, contactez Diamond Tsui au 416-325-2017 ou par courriel à Diamond.Tsui@Ontario.ca

5. Montants des allocations non utilisés des financements Nouvelles Places Élèves et Lieux Propices à l'Apprentissage

Dans le cadre de la cessation du financement des programmes des Nouvelles Places Élèves(NPÉ) et Lieux propices à l'apprentissage(LPA) par le ministère comme indiqué dans la note de service 2016: SB13 en date du 8 Avril, 2016, le financement à long terme de mars 2017 sera la dernière occasion pour les conseils de demander le financement à long terme de l'OOF pour les dépenses en immobilisations financées par ces deux programmes.

Le ministère avait terminé les programmes des Nouvelles Places Élèves et Lieux Propices à l'apprentissage en 2009-10 et avait identifié les allocations restantes NPÉ et LPA pour chaque conseil. Ces fonds étaient versés à travers du processus de financement de l'OOF et ont été largement épuisés.

Dans un effort de simplifier l'administration du financement des programmes des immobilisations, le ministère, à partir de l'année scolaire 2016-2017, convertira toutes les allocations en immobilisations non utilisés en subventions d'immobilisations.

Le Ministère finalisera les allocations NPÉ et LPA en immobilisations non utilisés après réception des données sur les dépenses en immobilisations des conseils scolaires dans les états financiers 2015-16 et dans le Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI).

Le transfert des allocations NPÉ et LPA en immobilisations non utilisés devrait être en place dans les rapports de mars 2017 et les états financiers 2016-2017. Les soldes des allocations en immobilisations dans les prévisions budgétaires 2016-2017 et les prévisions budgétaires révisées ne tiennent pas compte de ce transfert, les conseils scolaires sont invités à continuer de budgéter leurs dépenses en immobilisations de ces allocations non utilisés en fonction de leurs plans d'immobilisations.

Un amendement futur sera proposé au règlement de la Subvention pour les besoins des élèves de 2016-2017 pour inclure les allocations NPÉ et LPA en immobilisations non utilisés (qu'elles soient rattachées à un projet ou pas) dans le tableau des immobilisations prioritaires. Les versements aux conseils seront effectués deux fois l'an en fonction des dépenses déclarées, comme c'est le cas avec d'autres programmes d'immobilisations. Le ministère financera également les intérêts à court terme liés à ces dépenses sur une base semi-annuelle

6. Rappel du processus d'approbation

Pour rappel à partir du 1^{er} octobre 2014, les conseils devront remplir le formulaire de demande d'approbation de procéder au processus d'appel d'offres qui devrait être soumis à votre analyste des immobilisations et à votre analyste financier. Ceci doit être soumis et approuvé avant que le conseil alloue l'appel d'offre.

Suite à la soumission du formulaire de demande d'approbation de procéder au processus d'appel d'offres, vos analystes des immobilisations et vos analystes financiers mettront le MAPI à jour et en enverront une version actualisée à votre conseil. Les conseils n'ont plus à soumettre et à actualiser le MAPI dans le cadre du processus de demande d'approbation.

Remarque : Les conseils doivent toujours compléter un « Gabarit de définition des espaces dans les installations scolaires » avant d'engager un architecte. De plus, les conseils doivent toujours soumettre un rapport de consultant spécialisé dans l'estimation des coûts avant de demander l'approbation de procéder au processus d'appel d'offres.

Le formulaire de demande d'approbation ainsi que le « Processus d'approbation des projets immobiliers » afin de déterminer le type d'approbation nécessaire avant de procéder au processus d'appel d'offres sont disponibles dans la zone Direction des programmes d'immobilisations sur le site web [FAAB](#). Si vous avez d'autres questions au sujet de ce processus, contactez votre analyste des immobilisations.

Original signé par :

Grant Osborn
Directeur
Direction des politiques et des programmes d'immobilisations

cc: Michael Smith, Office ontarien de financement
Mara Bakic, Office ontarien de financement
Med Ahmadoun, directeur, Direction de l'analyse et de la responsabilité
financières